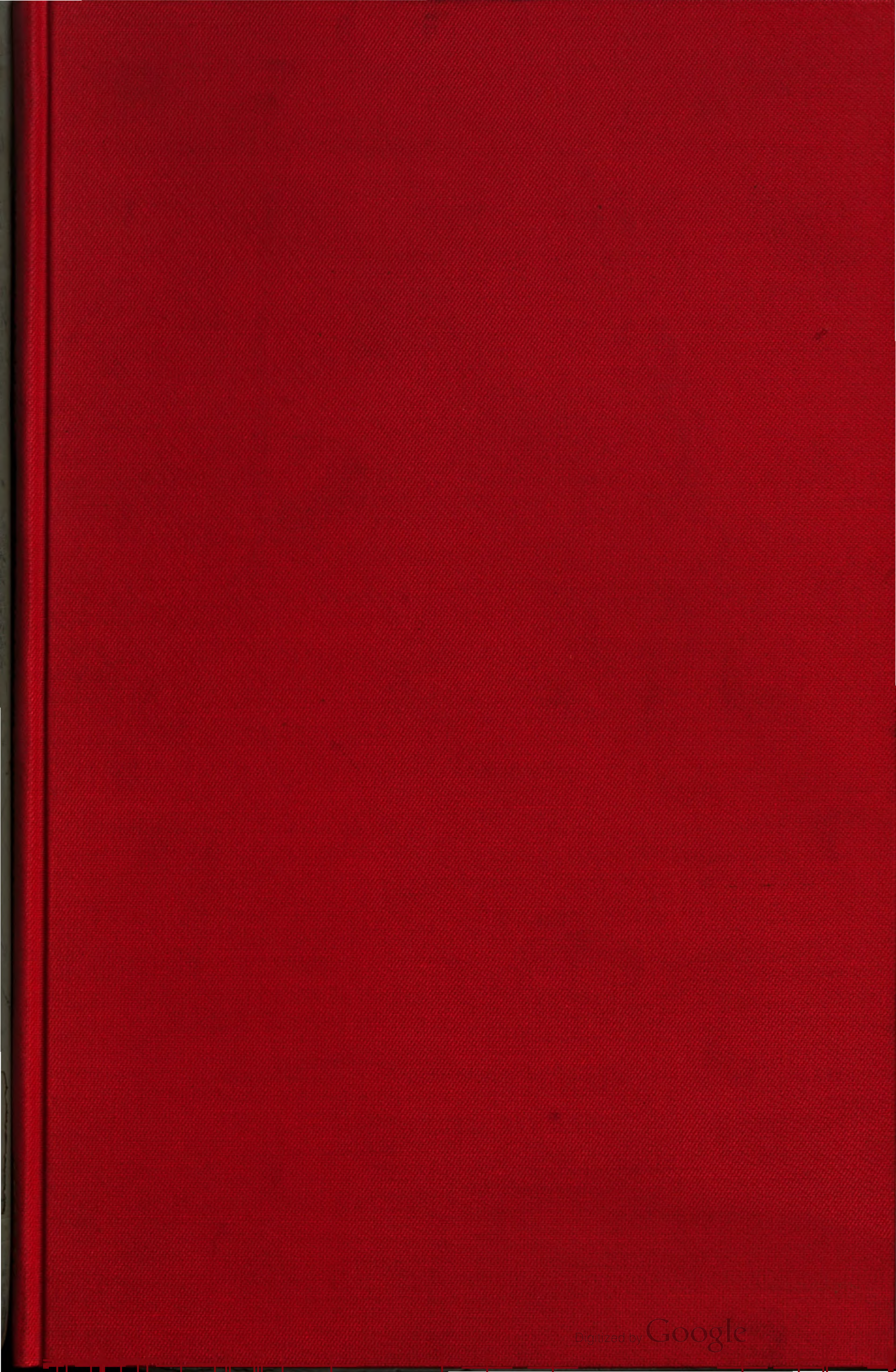
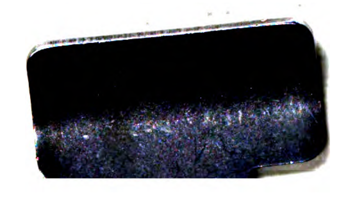








Jean Lemaire de Belges

indiciaire de Marguerite d'Autriche

et

Jean Perreal de Paris

pourtraicteur de l'Église de Brou

DOCUMENTS INÉDITS

publiés par

ÉTIENNE CHARAVAY

archiviste paléographe



A PARIS CHEZ ALPHONSE LEMERRE

29, passage Choiseul

1876

Jean Lemaire de Belges

&

Jean Perreal de Paris





Jean Lemaire de Belges

indiciaire de Marguerite d'Autriche

et

Jean Perreal de Paris

pourtraicteur de l'Église de Brou

DOCUMENTS INÉDITS

publiés par

ÉTIENNE CHARAVAY

archiviste paléographe



A PARIS CHEZ ALPHONSE LEMERRE

29 passage Choiseul

1876



Jean Lemaire de Belges

Jean Lemaire (1) naquit à Bavai, dans le Hainaut, vers 1473 (2). Il était neveu de Jean Molinet (3), qui fut à la fois son précepteur et son protecteur (4). En 1498 il habitait Villefranche en Beaujolais comme « clerc des finances au service du Roi et de Monseigneur le bon duc Pierre de Bourbon (5) ». C'est à la louange de ce prince, mort le 8 octobre 1503, qu'il composa, l'année suivante, son premier livre, *Le Temple d'Honneur et de Vertus* (6). Lemaire fut quelque temps précepteur des enfants d'un gentilhomme bourguignon, M. de Balleurre, puis devint secrétaire de Louis de Luxembourg, comte de Ligny; ce seigneur mourut le 31 décembre 1503, et Lemaire entra au service de Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien Ier, par la protection de son oncle, alors bibliothécaire de cette princesse (7). Il portait le titre d'*indiciaire et historiographe;* Molinet étant mort en 1507, Lemaire lui succéda dans la charge de bibliothécaire. C'est en

(1) C'est l'orthographe adoptée par Lemaire dans ses lettres. Dans les ouvrages imprimés son nom est écrit *Le Maire* ou *le Maire.*

(2) Dans la dédicace de ses *Illustrations de Gaule* Lemaire dit qu'il a commencé ce livre en 1500, à l'âge de 27 ans environ.

(3) Les prénoms de Molinet et de Lemaire étant semblables, il est probable que Lemaire était le filleul de son oncle.

(4) Lemaire prend le titre de *disciple de Molinet* dans son premier ouvrage, *Le Temple d'Honneur et de Vertus.*

(5) Pierre de Beaujeu, mari d'Anne de France, fille de Louis XI. Il était duc de Bourbon depuis la mort de son frère Jean II (1er avril 1488).

(6) Cf. la description de ce volume dans le *Manuel du Libraire* de Brunet.

(7) Cf., pour les détails biographiques, *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jean Le Maire* par l'abbé Sallier (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions,* t. XIII, p. 593), et *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liége, et de quelques contrées voisines* (par Paquot); Louvain, 1765, 3 vol. in-fol., t. I, p. 221.

cette qualité qu'il écrivit (1) la lettre suivante à Marguerite d'Autriche avec cette suscription : « A Madame, ma très redoubtée dame » (2).

Madame, depuis peu de jours en ça Mons[r] m[e] Loys Barangier vous fit requeste pour moy que vostre bon plaisir fust me donner doresenavant mon séjour ordinaire, provision et résidence en vostre conté de Bourgoigne et mesmement en vostre ville de Dole, à cause de l'estude et université, laquelle requeste il vous a pleu me ottroyer, comme ledit s[r] m'a dit, dont je vous mercije le plus humblement que faire puis, vous suppliant, Madame, que vostre bon plaisir soit le confermer et ratiffijer par ordonnance expresse, estat et appoinctement sur ce, tel qu'il vous plaira et par voz lettres patentes.

Mais affin, Madame, que vostre excellence entende plus à plain les causes motifves de madicte requeste, lesquelles par aventure pourroient estre interprétées sinistrement et souspeçonnées d'inconstance, plaise vous les entendre benignement par ceste escripture, laquelle m'est plus ydoine (3) que le parler.

Madame, feu monseigneur de Ligny, mon maistre, que Dieu par sa grace absoille, de son propre mouvement avoit assigné mon lieu, avec estat compétent et prommesse de la première prébende vacante, en sa ville de Ligny, disant que le repos m'estoit nécessaire pour mieulx labourer (4), et le bruit continuel de court contraire.

A l'exemple de quoy, Madame, tantost après que je fuz venu en vostre service, pour la première supplication que je vous feiz, ce fut d'avoir mon séjour en quelque lieu solitaire, et vous le m'accordastes en la ville d'Annessy en Savoie. Pareillement au premier voyaige d'Allemaigne je le demanday à Besenson, et depuis que fustes de retour par deça je vous fiz requeste de mesmes pour me tenir à Louvain, à cause de l'université.

(1) La lettre est sans date, mais elle doit être de peu antérieure à la première édition des *Illustrations de Gaule*, qui fut imprimée à Lyon en 1509.

(2) Je possède actuellement l'original de cette pièce.

(3) Du latin *idoneus*, convenable.

(4) Travailler, de *laborare*.

Mais puis que ces choses n'ont point sorty leur effect, se je requiers présentement ma résidence finalle en vostre pays de Bourgoigne, plaise vous non le imputer à la légiéreté mais à vraye raison fondée en expérience.

Car, Madame, j'ay expérimenté que la manière de vivre de par deça me seroit trop reculant mon estude et trop plus coustengeuse (1) que mon estat ne le sçauroit porter.

Oultre plus, Madame, j'ay trouvé pour certain que nul n'est prophète en son pays, car, comme il appert, j'ay receu par deça trop de malheurs, oultraiges, envies et scandales, à la grand dampnation de ceulx qui les ont faulsement controuvez, lesquelz sont si très lasches que ce qu'ilz disent en mon absence, oncques n'en osèrent sonner mot en ma présence, combien que je me soye offert à toute espreuve et aye procédé contre eulx par voye juridicque, et néantmoins j'ay bien cogneu que par longue et fréquente détraction de mesdisans on peut bien estre esloigné de benivolence.

Là où au contraire, es marches circonvoisines de Bourgoigne, c'est assavoir Lyonnois et Bourbonnois, où ma petitesse s'est premièrement eslevée (2), j'ay toujours trouvé amistié, crédit, faveur, recueil et humanité, autant ou plus que nul autre jeune estrangier, comme scevent pluiseurs gens de bien de vostre maison, voire et telle renommée et estimation, ce que sans vantise je puis dire, que de toutes choses venans de ma main, mesmes faisans à vostre louenge et à leur désavantaige, ilz en font sans comparaison plus grand feste que ceulx de par deça, excepté ceulx de vostre maison, et en ont ou désirent avoir les doubles, ou par escript, ou par impression, tant es cours de leurs princes comme ailleurs; laquelle chose me donne tousjours couraige de mieulx faire, car, comme on dit en proverbe latin : Honneur nourrit les sciences, et sont les hommes espris de bien faire pour avoir renommée.

(1) Coûteuse.

(2) Lemaire avait été clerc du duc de Bourbon à Villefranche en Beaujolais.

Parquoy, Madame, ce n'est pas merveille se j'ay plus grand apparence de demander ma retraicte en vostre pays de Bourgoigne que ailleurs. Joinct à ce que, oultre toutes les chose dessus dictes, vous ferez euvre méritoire envers Dieu, car du bien que vous me faictes, Madame, j'en fay participans deux petiz nepveux de bon esperit que j'ay recueilliz et que je tiens à l'escolle à mes despens, délaissez comme orphenins de mon frère aisné, leur oncle, lequel est derrenièrement mort bon gentdarme en vostre service en la guerre de Gheldres, soubz la charge de Monsr d'Aymeries (1), lesquelz deux jeunes enfans et leurs povres parentz prieront Dieu tousjours pour vostre bonne santé et prospérité.

Et affin, Madame, que vostre benignité entende quelz euvres j'ay en main commencées mais imparfaictes par faulte de séjour, toutes intitulées à vostre haultesse, et dont vous avez veu les aucunes mais les autres non, j'en ay icy noté les tiltres :

Le deuxiesme livre de la couronne margariticque, lequel est tout minuté ; ne reste que le mettre au net.

Les trois livres des singularitez de Troye, qui sont à corriger et parfaire, lesquelz j'espère de brief, s'il vous plet, faire imprimer à Lyon, car tout le monde les demande.

La forte haye du vergier, qui sera la première expédiée, se Dieu plet.

L'abrégé de voz cronicques et continuation d'icelles, qui ne se peut faire synon par temps.

Ce sont les choses principalles qui désirent la première expédition.

Et oultre plus autres choses qui s'ensuivent si comme :

Le commencement du palaix d'honneur, lequel est de vostre propre invention et primitive ordonnance et que premier me commandastes à Thurin, lequel je feray venir cy après au propos de la couronne margariticque.

(1) Louis de Rollin, seigneur d'Aymeries. (Cf. *Correspondance de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche*, publ. par Le Glay, t. I, p. 2.)

L'a b c mondain.

Le navigaige des Indes nouvellement trouvé, que j'ay naguières recueilly par plusieurs pièces en Ytalie, sans perdre temps.

La généalogie de vostre maison depuis le temps du déluge jusques aux princes modernes, que j'ay cueilly des meilleurs libraries de chrestienté.

Toutes lesquelles choses, se Dieu me donne la grace de les mettre en lumière soubz l'auctorité du très heureux tiltre de vostre nom auguste, ceulx qui viendront aprez nous vous en rendront graces et louenges.

A tant, ma très redoubtée dame et princesse, ordonnez de mon petit estat ce qu'il vous plaira, et vous plaise vous souvenir de ces quatre vers adressans à ma petitesse, lesquelz il vous pleust une fois escripre de vostre main et dicter de vostre noble esperit, en approuvant ma rude et simple industrie, dont je me tins et tiendray toute ma vie pour bienheureux :

> Ton escriptoire a si bonne practicque
> Que si la crois sera bien estimée;
> Parquoy concluz : ensuyz sa rhétoricque,
> Car tu scez bien que par moy est aymée.

La première partie des *Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye* fut imprimée à Lyon par Étienne Baland (1) : le privilége du Roi est daté de Lyon, le 20 juillet 1509 (2). A la suite se trouve *le Triumphe de l'Amant vert*, en deux épîtres, dans lesquelles Lemaire célèbre un perroquet de Marguerite d'Autriche, qui mourut de chagrin d'être séparé de sa maîtresse (3). C'est à l'occasion de ces épîtres que la noble

(1) J'ai vainement cherché à la Bibliothèque nationale la première édition décrite par Brunet, mais j'ai consulté un exemplaire conservé sous le numéro La[2] 4 et qui contient les trois livres des *Illustrations de Gaule*, imprimés par Geoffroi de Marnef, à Paris, en 1512 et 1513.

(2) Brunet dit, par erreur, 20 août. C'est à cette dernière date que furent délivrées les lettres d'entérinement.

(3) Dans sa lettre à Jean Perreal, imprimée en tête de ses épîtres, Lemaire dit : « Donc comme je feusse prouchain de mettre fin à l'impression du premier livre des *Illustrations et Singularitez*, je me suis advisé que ce ne seroit point chose malséant ne désagréable aux lecteurs de aussi faire imprimer ladicte epistre...... »

dame adressa au poëte le quatrain qui termine la lettre publiée ci-dessus et qui a été imprimé après la première épître avec cette légende : *Ma dame à l'acteur* (1).

Quoique Jean Lemaire eût, en 1507, écrit *Les chansons de Namur pour la victoire eue contre les François à Saint-Hubert d'Ardenne*, il s'était depuis singulièrement concilié la faveur de la cour de France par la première partie de ses *Illustrations de Gaule*. Les conseils de Jean Perreal, premier peintre de Louis XII (2), durent agir fortement sur Lemaire, qui, pauvre, ne pouvait se passer d'un protecteur puissant et généreux. De même qu'il avait publié, en 1509, *la Légende des Vénitiens*, pour célébrer la ligue de Cambrai conclue par Marguerite d'Autriche, il fit, en 1511, à l'instigation de Louis XII, un traité *De la différence des schismes et des conciles de l'Église* dirigé contre le pape Jules II, alors en guerre avec le Roi de France. En même temps, sa très-redoutée dame lui faisait surveiller, à Bourg, la construction de l'Église de Brou (3). Chargé de choisir l'*albâtre* destiné à cet édifice, Lemaire le fit tirer de la *perrière* de Saint-Louthain, qui avait fourni les marbres employés à la sépulture des ducs de Bourgogne à Dijon (4); mais il essuya d'acerbes critiques et eut à se plaindre des religieux établis dans le couvent. Ces ennuis, non moins que la considération dont il jouissait à la cour de France, déterminèrent Lemaire à accepter

(1) La Bibliothèque nationale possède une édition originale du *Triumphe de l'amant vert* (La ^{2} 1) qui n'est pas mentionnée par Brunet. C'est un in-4 de 12 ff. non chiffrés, sig. *a.-b.*; il commence par une lettre de l'auteur « Jan Le Maire de Belges, treshumble disciple et loingtain imitateur des meilleurs Indiciaires et historiographes au sien tressingulier patron et protecteur Maistre Jehan Perreal de Paris, Painctre et varlet de chambre ordinaire du Roy treschrestien », datée de Lyon, 1er mars 1510. Puis vient le titre : « Sensuit la premiere epistre de l'amant vert. A Madame Marguerite Auguste. » On lit au 5e feuillet le quatrain de Marguerite d'Autriche ; au verso commence la seconde épître. Au 12e feuillet (recto) est la marque de l'imprimeur avec cette mention :

« Imprime a Lyon | par Estienne Baland Imprimeur de ladicte cite demourant ou lieu dit Paradis | entre la grand Rue du pont de Rhone et de Nostre Dame de Confort.

« Et se vendent audit lieu.

« Et chez maistre Jehan Richier de Paris Rhetoriciien En la Grad Rue de saint Jehan Pres de Porte Froc deuant le Faulcon. Et en Rue Merciere pres du maillet Dargent. »

(2) Dans la lettre imprimée en tête du *Triumphe de l'amant vert* Lemaire dit à Jean Perreal : « Tout ce peu et tant que j'ay de bien procède de ton amistié, benivolence et avancement. » Il recommanda son protecteur à Marguerite d'Autriche pour la décoration de l'église de Brou (lettre du 20 novembre 1510 citée plus loin).

(3) Marguerite d'Autriche, veuve dès 1504 de Philibert le Beau, duc de Savoie, fit élever cette admirable église pour accomplir un vœu de sa belle-mère Marguerite de Bourbon.

(4) Lettre de Lemaire de Belges à Marguerite d'Autriche, écrite de Bourg le 20 novembre 1510 (vente du 26 avril 1875).

la charge d'indiciaire et d'historiographe de la reine Anne de Bretagne. Dès novembre 1511 il était à Tours, correspondant toutefois encore avec son ancienne maîtresse (1). Mais si le premier livre des *Illustrations de Gaule* avait paru sous les auspices de Marguerite d'Autriche, le second livre, imprimé à Paris en août 1512 sur les presses de Geoffroi de Marnef, fut dédié à Madame Claude, fille de sa nouvelle souveraine. Le troisième livre parut en juillet 1513 sous ce titre : « Le tiers livre des Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye intitulé nouvellement de France Orientale et Occidentale. » C'était un titre plus conforme à la condition présente de l'auteur, qui mettait cette fois son œuvre sous la protection de la reine Anne.

Il semble qu'après cet ouvrage Lemaire se reposa. De tous les autres livres qu'il avait projetés et que mentionne sa lettre publiée plus haut, *la Couronne Margaritique* seule, retrouvée en manuscrit, après la mort de l'écrivain, par un de ses élèves, Claude de Saint-Julien, seigneur de Balleurre, fut publiée en 1549 (2) sous ce titre : « La couronne Margaritique, composée par Jean le Maire, Indiciaire et Historiographe de Madame Marguerite d'Austriche et de Bourgongne, Duchesse de Savoye, Dame de Bresse, etc. » C'est un recueil en vers et en prose qui se termine par ce quatrain :

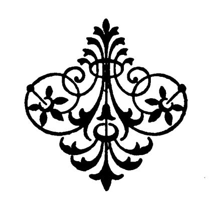
Et quant à moy qui, certes bien confesse
Que mes escrits, sont trop mal compassez
Pour illustrer si hautaine noblesse,
Pardonnez moy, car i'ay DE PEV ASSEZ.

De peu assez, telle était la devise de Jean Lemaire, qui avait inscrit sur le blason placé en tête de ses *Illustrations de Gaule* : « *Si non utile est quod facimus stulta est gloria.* »

Sous François Ier, Lemaire tomba dans une obscurité telle qu'on ignore la date de sa mort.

(1) Cf. trois lettres de Lemaire de Belges adressées en 1511 et 1512 à Marguerite d'Autriche et à Louis Barangier (Le Glay, *Analectes historiques*; Paris, Téchener, 1838, in-8 p. 9 et suiv.).

(2) *Les Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye par maistre Jean le Maire de Belges. Avec la Couronne Margaritique, et plusieurs autres œuvres de luy, non jamais encore imprimées. Le tout reveu et fidèlement réstitué par maistre Antoine du Moulin Masconnois, Valet de chambre de la Royne de Navarre*; Lyon, Jean de Tournes, 1549, in-fol.





Jean Perréal de Paris

Jean Perreal, dit Jean de Paris, valet de chambre et peintre du Roi dès 1498 (1), reçut, en 1504 (2), de Marguerite d'Autriche, petite-fille de Charles le Téméraire, une pension de vingt écus d'or au soleil. Cette princesse, veuve, cette même année, de Philibert le Beau, duc de Savoie (3), résolut d'accomplir le vœu qu'avait fait, en 1480, sa belle-mère, Marguerite de Bourbon, d'élever à Brou, près de Bourg-en-Bresse, une église et un monastère de l'ordre de Saint-Benoît (4). Elle

(1) Cf. *Jean Perreal* par M. Charvet; Lyon, Glairon-Mondet, 1874, in-8.

(2) Dans une lettre écrite à Marguerite le 15 novembre (1509), publiée par M. Dufay (*Essai biographique sur Jean Perreal,* 1864, in-8), citée et commentée par M. Charvet, Perreal réclama le paiement de la pension que Marguerite lui avait accordée. Voici les termes de cette lettre: « Madame, depuis le temps que je receu une lettre de vous contenant en somme que voullez que fusse paié d'une pension que de piessa vous pleu me donner et de bon cœur ottroier, de laquelle ay joy deux ans, et jà sont passés troys que je n'en ai rien receu, j'ay esté en cour tousjours, en ceste dernière guerre contre les Vénitiens, où ay eu plus de dangier que de mal. »

(3) Philibert le Beau, duc de Savoie, mourut au château de Pont d'Ain le 10 septembre 1504, à l'âge de 24 ans.

(4) Marguerite de Bourbon avait fait ce vœu pour obtenir du ciel la guérison de son époux Philippe II qui s'était cassé le bras. Elle mourut en 1483, laissant à son mari le soin d'accomplir ce vœu. Ce prince mourut en 1497, confiant cette tâche à son fils Philibert II, qui lui-même mourut en 1504 avant d'avoir pu la remplir.

obtint d'abord du pape Jules II de modifier les termes de ce vœu, en mettant la dite église sous le vocable de saint Nicolas de Tolentin (1), qu'elle honorait d'une dévotion particulière, et en plaçant dans le couvent des Augustins et non des Bénédictins. Le 5 septembre suivant, les religieux prirent possession de l'emplacement qui leur était destiné (2). La construction du couvent se poursuivit assez rapidement, malgré l'éloignement de Marguerite d'Autriche, appelée, en 1507, par son père l'empereur Maximilien à gouverner les Pays-Bas. Cette princesse, qui avait confié à son indiciaire et historiographe Jean Lemaire la direction des travaux de Brou (3), ne manqua pas de s'assurer le concours des artistes en renom. Perreal, peintre du Roi de France, collaborateur du célèbre sculpteur Michel Colombe dans le tombeau des ducs de Bretagne à Nantes (4), ne fut pas oublié. Il était à Lyon, revenant d'Italie, où il avait accompagné son souverain dans la guerre contre les Vénitiens, terminée par la victoire d'Agnadel (14 mai 1509), lorsque Lemaire, son protégé, vint lui demander de faire les dessins des tombeaux que Marguerite voulait faire ériger à la mémoire de son mari et de sa belle-mère. Perreal répondit, le 15 novembre 1509, à Marguerite (5) : « Sy me suis mis après tant comme mon devoir envers Vostre Majesté que pour l'amour que je vous doy, et ay revysé mes pourtraictures, au moins des choses antiques que j'ay eu ès parties d'Italie, pour faire de touttes belles fleurs ung trossé bouquet dont j'ay monstré le jet au dict Le Maire, et maintenant fais les patrons que j'espère arez en bref. » Il manda aussi qu'il avait trouvé à bon compte de l'albâtre « la plus blanche du monde », et un bon ouvrier, « disciple du nommé Michel Coulombe ». Il ajouta : « Combien que je seroye voulontiers près de luy, car vous entendez assez que rien n'en empireroit, et mesmement pour le visaige de feu Monseigneur et autres choses. » Ces offres de service furent agréées : Perreal devint peintre et valet de chambre de Marguerite d'Autriche (6), qui lui fit payer par un mandement, véri-

(1) Religieux Augustin, né dans la Marche d'Ancône, renommé par ses vertus et par son talent pour la prédication, mort le 10 septembre 1309, canonisé par le pape Eugène IV en 1446.

(2) Cf. *Histoire et description de l'église de Brou* par le P. Rousselet, et *Histoire de l'église de Brou* par Jules Baux.

(3) Fait déjà consigné dans mon travail sur Jean Lemaire de Belges.

(4) Ce travail fut exécuté de 1502 à 1506. (Cf. *Notice sur Michel Colombe* par M. Benjamin Fillon; Fontenay-le-Comte, 1865, in-8.)

(5) Lettre reproduite en partie par M. Charvet, p. 51.

(6) C'est sans doute en 1510 que Perreal fut nommé peintre de Marguerite d'Autriche. Dans sa lettre du 15 novembre 1509 il prend la qualité de *peintre du Roi*, tandis que, le 3 janvier 1511, il signe *peintre de Madame*.

fié le 15 juillet 1510, soixante écus d'or au soleil pour trois ans de ses gages et pour les « pourtraiz par luy faiz et qu'il nous a derrenièrement envoyez par Jehan Le Maire, nostre indiciaire, pour dresser les sépultures que faisons fère en nostre couvent de Saint-Nicolas-de-Tolentin-lès-Bourg, en Bresse (1) ».

Si le couvent de Brou s'édifiait vite, l'église n'était même pas commencée. Les projets ne manquaient pas sans doute, mais aucun n'était définitivement adopté. Jean Lemaire était desservi auprès de sa souveraine par les artistes ou ouvriers qu'il dirigeait; on lui reprochait d'avoir choisi de l'albâtre de mauvaise qualité. Le 20 novembre 1510, il écrivit de Bourg à Marguerite d'Autriche pour se disculper, et il recommanda, pour la construction de l'église, Perreal, de Paris, peintre et valet de chambre de la princesse, « riche de science, d'entendement, d'ingéniosité, d'audace, d'honneur, d'avoir et d'auctorité ». Perreal, en effet, était tout à la fois peintre, sculpteur et architecte. Il avait bonne envie de se rendre utile et même indispensable. Agréé de nouveau par Marguerite d'Autriche, il écrivit le 4 janvier 1511 à cette princesse et à Louis Barangier, son premier secrétaire et maître des requêtes. « Madame, dit-il à Marguerite, touchant faire une plate forme pour l'esglise, je suis très joyeux m'y emploier, et me aideray de tout ce que je ay veu en Italie touchant couvens, où sont les plus beaux du monde, et feray sans excéder vostre voulenté, combien que le logis ja fait est sy grant et sy magnifique que je ne sçay que l'on dira, sinon que religieux sont plus dignes que Dieu d'estre sumptueusement logez (2) ». A Barangier, il parla de la même affaire, mais en termes plus précis. « Aussy bien l'esglise n'est pas faite, qui est le principal, de laquelle esglise madite Dame m'a rescript faire ung patron ou plate-forme; mais c'est chose qui ne se fait pas sans y penser, tant au lieu que à la convenance et selon ce qu'elle me demande » (3).

L'église donc n'était pas commencée au mois de janvier 1511, et Jean Perreal en faisait le plan. Le 30 mars 1511, il écrivit à Louis Barangier : « Monsr, vous voiez la payne que je prends et de bon cuer, tant en invencions que patrons. Et sur ma foy les derniers pour-

(1) Publ. par M. Charvet, p. 45. — M. Charvet pense que Perreal a fourni en 1505 les plans du couvent de Brou. Les termes de cette lettre du 15 novembre 1509, du mandement du 27 juillet 1510 et d'une lettre de Jean Lemaire du 20 novembre 1510 (citée dans mon travail sur Lemaire), ne semblent pas favorables à cette hypothèse.

(2) Charvet, p. 69. Lettre appartenant à M. B. Fillon.

(3) Charvet, p. 66. Pièce publiée par M. B. Fillon dans son travail sur Michel Colombe.

traiz ou patrons que j'ay faiz, tant celuy de l'esglise que des trois aultres, m'ont donné baucoup de payne; et toujours y va du mien, tant aux alées que venues et aultres despences » (1).

Perreal se plaignait, non seulement de ses dépenses, mais aussi de ses collaborateurs. Un sculpteur de Salins, nommé maître Thibault, lui était particulièrement hostile, ce qui retardait les travaux. Perreal se rendit cependant à Bourg le 9 septembre 1511 avec Jean Lemaire et les maîtres maçons Me Henriet et Me Jehan de Lorraine « pour besoigner aux pourtraictz de l'église » (2). Il rendit compte de sa visite, le 9 octobre suivant, à Me Louis Barangier, dans une lettre restée jusqu'ici inédite (3).

Mon très honoré seigneur, très humblement à vostre bonne grace me recommande, vous avisent que ung peu devant l'asumpcion de nostre Dame en aoust j'ay receu les très gracieuses lettres de Madame et ay veu ce qu'elle escript à messeigneurs de Bourg et aux aultres, maiz quant aux lettres miennes je suis tant joieux qu'il plest à Madame se servir de moy et qu'elle estime mon très petit sçavoir et s'en veult de tel serviteur servir.

Monsr, je vous averti que je avec maistre Jehan Lemaire me suis transporté audit lieu de Bourg et nous sommes présentez à mesdits seigneurs et avons mené deux maistres massons, et avec ceulx de Brou avons bien calculé, spéculé et regardé le lieu tant à bastir que celuy qui est basti pour les frères, et fismes par cordeaux pour mieulx juger du tout, maiz considérant le bastiment jà fait qui n'est pas peu, nous sommes tous d'un acord délibéré de faire une esglise à iceluy correspondent, considérant plus faire ouvrage de fille d'empereur que pour aultre regard. Sy me suis mis après et ay fait une plate forme que monsr l'indiciaire porte, laquelle a porporcions et mesures par le commandement de géométrie; sy peu que j'en ay veu et au

(1) Charvet, p. 80. Publiée d'abord par Le Glay dans les *Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille,* année 1850.

(2) Lettre de Jean Lemaire du 8 septembre 1511. (*Mémoires de la Société des sciences de Lille,* année 1850, p. 336.)

(3) L'original fait partie d'une collection qui sera vendue prochainement.

moins mal ay fait correspondre l'esglise au bastiment, comme il est nécessaire. Voiez le, lisez les lettres dessus escriptes. J'ay envoyé à Madame le compas dont me suis aidé, par lequel elle peust, comme bien le scet, faire cognoistre touttes les largeurs, haulteurs, longueurs, tant du tout que des parties.

Pour ce, Mons[r], sy vous plest de par vous seray excusé se masson me blasme, disent que ne suis qu'un paintre. Certes j'ay veu de théorique ès-ars mathématiques quelque peu qui fait assez à propos de mettre en acte, ce que voiez, car vous y trouverés des choses plus nouvelles que je ne voiz jamaiz et me suis totallement, avec le conseil de maistre Jehan Lemaire, desdié et mis mes petis sçavoirs au regard et à l'œul de tous pour endurer le faiz. Maiz quant Madame et vous tous, Messeigneurs, arez, par bon conseil et meure délibéracion ou seullement avec le vouloir de Madame, ordonné que ainssy se face, et quant tel honneur me sera escheu que de Madame je sois ordonné à ce, je vous prometz ma foy que je feray plus que ne voiez, non pour me avancer ne le dis maiz pour ce que je me sens fort et seur, maiz j'entends quant il vous plairoit de venir dessà, car avec vous vouldroie communiquer et vivre, et ne vouldroie point d'homme avec moy moindre de bon vouloir que moy, et pour ce à vous m'adresse et ne di cecy synon que je ne sçay à qui m'adresser quant je viens à Bourg, et m'en suis bien aperceu par vostre absence, combien que madame vostre belle mère et madame vostre bonne femme m'onlt fait honneur de leurs biens et des vostres, à telles enseignes que j'ay fait de croions qui n'est que demy couleurs le visaige de madame la maistresse, vostre femme. Elle cuide que ce soit grant chose, maiz quelque jour en vostre présence nous ferons mieulx.

A revenir à propos je vous ay bien voulu escripre au long afin qu'il vous plaise donner à entendre à Madame que je ne vouldroie, en telle affaire que l'esglise, point estre garssonné ne gourmandé maiz avoir autorité à tout le moins de conduire

les choses à la vérité. Je le di pour l'amour de la sépulture, de quoy je suis bien empesché avec l'homme que sçavez (1), et croy que je ne sçay que je feray, combien que je faiz faire les patrons depuis que j'ay sceu que Madame veult qu'elle se face. Maistre Jehan Lemaire vous dira bien la douleur ou trouble en quoy j'en suis, et pleust à Dieu que je vous deusse faire une ymage d'albastre ou de painture et je ne fusse que seul. Je ne di plus; une aultre foiz escriprey à Madame la vérité se je sçay qu'elle se veulle servir de moy, maiz aussy je vous prie que en se que me pourrez aider vous me soiez propice et non fors que pour excécuter l'honneur de Madame et esviter dommage.

Monsr, je vous rescrips non pour vous rompre la teste maiz pour vous donner à entendre que se Madame se veult servir de moy en tel cas comme de l'esglise et sépultures, certes il est forcé que je soie obéy en ce qu'elle veult et ce qui sera de raison, ou je ne viveroye pas comme j'ay acoustumé qui est que tousjours j'ay aymé science et la perfection d'icelle. Je n'ose dire tout, maiz avoir la response de Madame touchant l'esglise qui n'est pas petitte chose je vous rescripray ou parleray plus à plain. Aussy vous dira mons^r l'indiciaire au vray ma bonne voulenté. *Justa illud difficile est indigenti bene operari*, combien que ce n'est pas ce qui me mainne en tout, maiz c'est de bien commencer, de non avoir faulx raports et estre obéy en bien faisent. Or je me débas de la chappe du moyne. Nous verrons que Madame dira, ou celle en veult oster ou mettre son vouloir soit fait, et je vous supplie, comme en celuy en qui j'ay parfaitte fience, m'en rescripre à peu près sa concepcion. Et encor diray je se mot que je feroye voulentiers le voyage jusques en Flandre ce karesme, se tant il plaisoit à Madame, pour dire ce que en papier je n'ose penser. Je ne sçay qu'il en aviendra.

Monsr, je vous prie me pardonner et sur ce vous dis adieu

(1) Maître Thibaut.

qu'il vous doint santé et sa grace. A Lyon ce VIIIe de octobre. De vostre

Très humble serviteur
JEHAN PERREAL DE PARIS, p. d. M. (1).

S'yl vous plaisoit de sçavoir pour quoy j'ay envoyé ung filz de XVIII ans que j'ay aux estudes à Dole, c'est pour deux cas, car il y a ja bonne université, l'autre, car Madame m'en sara gré et celle que ne nomme, c'est que mon petit argent sera de mesure (2).

La suscription porte :

A mon très-cher et honoré seigneur mons^r le maistre, maistre Loys Barangier, en la court de Madame.

La pièce est scellée d'un cachet portant l'empreinte d'un camée antique.

Perreal demandait à rester seul directeur des travaux. Il fatiguait la princesse et son secrétaire de ses réclamations, et Lemaire se joignait à lui (3). Ce dernier se rendit à Tours, pour « faire faire les patrons de terre des sépultures », mais maître Thibaut refusa de l'accompagner. Aussi Lemaire écrivit-il, le 9 octobre 1511, à Marguerite pour se plaindre du tailleur d'images. « Nulz ouvriers d'estime, dit-il, ne veullent besoigner soubz lui (4) ». L'indiciaire s'adressa à Michel Colombe, « habitant de Tours et tailleur d'ymaige du Roy nostre sire », qui reçut, le 3 décembre suivant, quatre-vingt-quatorze florins d'or pour

(1) Peinte de Madame.

(2) Ce fait de l'envoi du fils de Perreal à l'Université de Dole m'a aidé à fixer la date de la lettre. En effet Jean Lemaire écrivit de Dole, le 9 octobre 1511, à Marguerite d'Autriche, pour lui faire part du voyage de ce jeune homme: « Madame, depuis mesdictes lettres escriptes, j'ay diligenté en l'affaire par Vostre Haultesse à moy enjoinct; comme verrez, s'il vous plait, par les lettres que Me Jehan de Paris, vostre painctre, vous en escript, lesquelles je vous envoie par mon serviteur présent porteur. J'ay amené le filz dudit de Paris en ceste vostre université de Dole aux estudes de loix et de décret, afin que son père soit tousjours plus enclin à vostre service ; ce qu'il est desjà assez, espérant que sondit filz vous sera pour recommandé. » (*Mémoires de la Société des sciences de Lille*, année 1850, p. 337.)

(3) Lemaire dit, dans sa lettre du 9 octobre 1511, déjà citée : « Madame, je pars d'icy pour aller à Tours selon le conseil et advis dudit de Paris, pour faire faire les patrons de terre des sépultures, ainsi qu'il vous a pleu me commander par voz derrenières lettres. Madame, jé suis contraint avec ledit de Paris de poursuivre toutes ces choses à noz despens. »

(4) *Mémoires de la Société des sciences de Lille*, p. 337.

faire, en petit, la sépulture du feu duc Philibert de Savoie, « selon le pourtraict et très-belle ordonnance faicte de la main de maistre Jehan Perreal de Paris, painctre et valet de chambre ordinaire du roy, nostre dit seigneur ».

Pendant ce temps, Perreal, qui résidait à Lyon, d'où il allait à Bourg quand besoin était, avait terminé le plan de l'église de Brou. Il avait reçu une lettre favorable de Marguerite d'Autriche; il y répondit le 1er décembre 1511 (1) :

Madame, tant et sy très humblement que faire puis à vostre bonne grace me recommande.

Madame, j'ay receu une vostre lettre escripte à Bosleduc (2) dont vous remercie faisent mencion que avez receu la mienne que vous escrips comme j'avoie esté à Brou et mené les maistres pour aviser de l'esglise.

Madame, je vous avise que j'ay fait le patron ou pourtrait de ladite esglise, et y ay fait tout ce que j'ay peu inventer et que j'ay veu par tout où j'ay esté. Vray est que l'on peult adjouster tout ce qu'il vous plaira, aussy l'ay mis soubz vostre correccion comme verrez par mes lettres. J'ay aussy fait le couvent basti en trois parchemyns. Vous plaira avoir le tout à gré. Il y a plus de deux moy que tout est fait, maiz, comme j'ay peu sçavoir, Jehan Le Maire est demouré malade (3) sus les champs, comme l'on m'a dit, il a esté à Tours vers Michel Coulombe pour soliciter les patrons que je faiz faire de la sépulture et y a esté long temps comme il m'a rescript. Je croy qu'il est sus les champs pour tirer vers et portera tout.

Madame, je vous ay bien voulu rescripre pour ce que ce pourteur est homme seur et aussy que je me tire tousjours vers luy, car, sans mentir, je l'ay trouvé, quant je suis à Bourg,

(1) Cette lettre de Perreal, qui fait suite à la précédente, m'a été obligeamment communiquée par M. le comte Gilbert Borromée, de Milan, qui possède une précieuse réunion de lettres d'artistes.

(2) Bois-le-Duc, ville du Brabant septentrional.

(3) Jean Lemaire s'était rompu le bras et était allé se faire soigner à Lyon, *à ses grands despens.* Il le dit lui-même dans une lettre écrite à Jean de Marnix le 2 mai 1511 (*Mémoires de la Société des sciences de Lille,* p. 333). C'est peut-être encore des suites de cet accident qu'il fut malade pendant son voyage à Dole.

celuy qui plus congnoist mon intencion et congnoist bien que j'ay veu comment tout doit aler. J'ay plus communiqué avec luy que aux aultres. Il vous pourra dire ce qu'il m'en semble. Et, comme je vous ay rescript par Jehan Le Maire, se vous entendez que de vostre esglise je y aye l'ouel ainssy que m'avez rescript il fauldroit que j'eusse par vous quelque peu d'auctorité et pour vostre profit, car à présent je n'y ay pas grant crédit. Ce que j'en dis est afin tendent de bien conduire voz affaires, car ce dis-je pour maistre Thibault duquel ne puis chevir et ne puis avoir ouvriers tant qu'il y sera, et puis il ne scet rien et veult tout faire. Il a receu cent escus et ne veult bailler argent pour paier les petis patrons que je faiz faire, maiz les paie de mon argent.

Madame, vous en ferés ce qu'il vous plaira, maiz avec luy ne saroie vivre. Je amasse mieulx avoir entreprins tout seul, car aussy bien fault il que je fasse tout et que je mette les ouvriers en œuvre et que je les envoye quérir.

Madame, je prie au benoist filz de Dieu qu'il vous doint sa grace. A Lyon ce premier jour de décembre. De vostre

Le tres humble et obeyssant serviteur Jehan perreal de paris dit paintre

La suscription porte :

A Madame, Madame Marguerite.

La faveur de Perreal ne dura guère : maitre Thibaut (1), le tailleur d'images, triompha du peintre de Madame. Ce dernier était sans cesse

(1) Les comptes, publiés par Dufay dans sa *Dissertation sur les nouveaux documents concernant l'église de Brou,* contiennent, à l'année 1509, cette mention :

« A maistre Thibaut sur sa taiche à lui baillée de tailler la sépulture de mondict seigneur . . . . IIIc fl. »

exposé, tant à la jalousie des artistes et maîtres maçons, qu'au mauvais vouloir et aux railleries des ouvriers. Ses projets, soit qu'ils fussent trop savants, soit qu'ils parussent choquants par leur nouveauté (1), rencontraient une vive opposition. On lui reprochait de n'être qu'un peintre (2), et, quoiqu'il protestât de ses connaissances ès-arts mathématiques, il ne put convaincre ses détracteurs. Bref la situation devint de plus en plus difficile pour Perreal, qui recourut, mais en vain, à sa protectrice (3). Marguerite, fatiguée des plaintes de son peintre, circonvenue par les ennemis de celui-ci, se décida à confier l'exécution de l'église de Brou au Flamand Louis van Boghen (octobre 1512). Dès lors Perreal reprit ses fonctions à la Cour de France. Quelle part revient à cet artiste dans la contruction de l'église de Brou? Ses plans servirent-ils à son successeur ? Ce sont là des faits sur lesquels on est réduit à des conjectures (4). Perreal, on le sait, montra plus tard à Lyon ses talents d'architecte. Il mourut vers 1528.

(1) Perreal insiste, dans ses lettres, sur la nouveauté de son plan et il déclare s'être inspiré de l'architecture italienne.

(2) Perreal le dit lui-même dans sa lettre du 8 octobre publiée plus haut.

(3) Cf. lettres du 20 juillet et du 17 octobre 1512, publiées par M. Charvet, p. 88 et 89. On lit dans la première : « Madame, je croy que vous avez receu la sépulture de pierre ensemble les ymaiges que vostre valet de chambre Pierrechon vous a portées. »

(4) M. Charvet traite ces questions *ex professo* dans son travail, auquel je renvoie mes lecteurs.



TYPOGRAPHIE MOTTEROZ

EXTRAIT DE LA REVUE

DES DOCUMENTS HISTORIQUES

RUE DU DRAGON Nº 31 A PARIS



PARIS. — IMPRIMERIE MOTTEROZ, RUE DU DRAGON, 31



